



Collectivités et Garages Solidaires : Ouverture vers les plateformes de mobilité et leur inscription dans les politiques publiques

Jacques Parent, Consultant
Société Inédit Conseil



Mardi 3 avril 2018
Économie Sociale et Solidaire



1- La connexion GS et plateforme de mobilité

Webconférence du mardi 3 avril 2018

- Demande des collectivités : une politique globale de mobilité sociale permettant de répondre de façon coordonnée et concertée aux besoins des publics fragiles (un garage solidaire peut être un outil d'une plateforme de mobilité).
- Pas facile de créer un garage solidaire et de trouver un modèle économique : nécessité de l'insérer dans un écosystème de mobilité sociale, un rôle que peut jouer une plateforme de mobilité emploi-formation.
- En période de transition énergétique, pas évident de promouvoir uniquement la réparation de véhicules usagés polluants, d'où la nécessité de mettre en avant le fait de se déplacer autrement et d'insérer le garage solidaire dans un système structurant.





2- Un bref historique des plateformes de mobilité

Webconférence du mardi 3 avril 2018

- Des plateformes mobilité ont été principalement créées par des acteurs associatifs dans les années 2000 pour répondre aux besoins des personnes ayant des difficultés à trouver un emploi à cause d'un manque de mobilité. Elles se sont d'abord développées dans les QPV, notamment via l'appel à projet «des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité».
- D'autres plateformes ont vu le jour ces dernières années dans les zones rurales. Lors du comité interministériel aux ruralités du 14 septembre 2015, a été annoncée la création de 100 plateformes mobilité dans les bourgs-centres.
- En juillet 2017 a été lancée une concertation nationale appelée les assises de la mobilité (Loi sur la mobilité dans laquelle doivent apparaître les plateformes de mobilité).





3- La problématique Précarité & Mobilité

Webconférence du mardi 3 avril 2018

Selon étude réalisée en 2015 par la Fondations PSA et Norauto :

- De 6 à 8 millions de Français font face à des difficultés budgétaires pour répondre à leurs besoins de mobilité.
- Le budget transport représente environ 10 % des dépenses mensuelles hors logement des personnes en précarité (source Secours Catholique, enquête mobilité 2015)
- 72% des moins de 60 ans et 57% des plus de 60 ans en situation de précarité déclarent devoir limiter leurs déplacements pour des raisons budgétaires.
- 8 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté de 977€/mois.
- Un permis de conduire est coûteux et complexe (1700 € en moyenne).
- La possession d'une voiture est estimée à 295€/mois, une dépense inaccessible pour les faibles revenus.





4- La PM, une clé d'accès à l'emploi

Webconférence du mardi 3 avril 2018

Selon une étude menée en 2013 par le cabinet Auxilia :

- En France, plus de 7 millions de personnes (20% de la population active) rencontrent des difficultés à se déplacer. Ces difficultés sont de plusieurs ordres : économiques, matérielles cognitives et psychosociales.
- Une personne en insertion sur deux a déjà refusé un travail ou une formation à cause de la mobilité.
- 28% ont abandonné un travail ou une formation en cours à cause de la mobilité.
- 41% employeurs ont rencontré des difficultés à recruter pour des questions de mobilité.
- Pour 59% un candidat a refusé une embauche à cause d'un manque de mobilité.





5- La définition d'une plateforme de mobilité

Webconférence du mardi 3 avril 2018

C'est un lieu d'accueil et d'accompagnement proposant sur un bassin de vie et d'emploi une offre de mobilité personnalisée adaptée aux besoins des personnes en insertion.

- Définition de l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA)

La plateforme mobilité est une structure dédiée à la résolution des freins à l'emploi liés à la mobilité. Elle offre de façon coordonnée sur un territoire identifié un ensemble de services dans le but d'accompagner la personne vers une mobilité autonome. Les services peuvent être proposés au sein de la plateforme ou la personne peut être orientée vers des dispositifs portés par des partenaires locaux.





6- Les services d'une plateforme de mobilité

Webconférence du mardi 3 avril 2018

Deux fonctions :

1) L'accompagnement de la personne

Via un processus d'accueil, de diagnostic-mobilité de bilan-orientation, la personne est accompagnée vers des solutions pédagogiques et/ou matérielles.

2) La coordination des acteurs de la mobilité

État des lieux de l'offre disponible + Repérer les manques + Développer un maillage territorial





7- Des formations ou des solutions pédagogiques

Webconférence du mardi 3 avril 2018

Ateliers d'accompagnement individuel et collectif :

- sur l'offre disponible, l'utilisation des transports en commun, des applications sur internet...
- pour lever les freins psychologiques à la mobilité, pour l'achat d'un véhicule (microcrédit)...

Formations spécifiques :

- Soutien au passage du code et permis de conduire via une auto-école sociale
- Apprentissage de la mécanique, du vélo...





8- Des solutions matérielles

Webconférence du mardi 3 avril 2018

- Mise à disposition de véhicules à prix réduits (thermiques et électriques)
- Mise à disposition de vélos et de cyclomoteurs à prix réduits (avec offre de vélos électriques)
- Vente de véhicules à prix réduits
- Système de covoiturage (projet d'application de covoiturage courte distance)
- Système d'autopartage
- Transports À la Demande (TAD)
- Transports semi-collectifs (services pour les personnes âgées par exemple)
- Taxi social
- Garage solidaire (réparation, vente, location à moindre coût pour les familles à faibles revenus)





9- Une grande diversité de plateformes de mobilité

Webconférence du mardi 3 avril 2018

Selon un rapport de l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives :

- Les plateformes sont très différentes les unes des autres.
- Les porteurs des plateformes peuvent être des associations, des SIAE, des collectivités, des acteurs du SPE...
- En fonction des porteurs et des financeurs, les publics visés varient : RSA, DE, salariés précaires, étudiants, senior...
- Les plateformes mobilité peuvent être portées soit par un acteur unique, soit par plusieurs acteurs, ce qui favorise davantage l'intégration au sein d'un territoire. Elles interviennent également à différentes échelles (plateformes régionales, plateformes départementales, plateformes plus locales).
- Les financeurs sont très divers. le CGET a ces dernières années favorisé la mobilité des publics fragiles, notamment par un appui aux plateformes de mobilité.





10- Un exemple de plateforme de mobilité sociale

Webconférence du mardi 3 avril 2018

Voir la vidéo Le Havre Mobilité :

<https://youtu.be/TWttwweYpso>

- > Le réseau Mob'In, un appui dans les régions
- > Un PTCE, un levier pour les plateformes de mobilité





11- Des sources d'informations

Webconférence du mardi 3 avril 2018

- > L'ANSA (Agence Nouvelle des Solidarités Actives)
- > Le CGET (Commissaire Général à l'Égalité des Territoires)
- > Le LMI (Laboratoire de la Mobilité Inclusive)
- > L'AVISE (Agence pour la Valorisation des Initiatives Socio-Économiques)
- > Le RTES (Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire)

Deux réseaux :

- Mob'In
- Wemoov



Coordonnées

Jacques Parent

Consultant

Société Inédit Conseil

Mail : ineditconseil@gmail.com

Tél : 06 79 82 75 74

Site web : www.ineditconseil.fr



Les webconférences
d'IDEAL Connaissances

Support d'intervention diffusé via IDEAL Connaissances.



93, avenue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin-Bicêtre Cedex
Tél : 01 45 15 09 09
Fax : 01 45 15 09 00
www.idealconnaissances.com



75 rue Léon Gambetta 59000 Lille
animation@rtes.fr
03 20 97 17 97